

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 645

présenté par

M. Berrios, M. Courtial, M. Poisson, M. Dhucq, M. Aubert, M. Solère, M. Gaymard et M. Jean-
Pierre Vigier

ARTICLE 11

À l'alinéa 6, substituer à la date :

« 28 février 2015 »

la date :

« 31 décembre 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de tenir compte de l'avis du conseil régional d'Île-de-France dont le renouvellement aura eu lieu en mars 2015 et qui aura à rendre son avis postérieurement à celui des communes.